



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 04 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LANGLOIS, Maire.

Présents : M. Pascal LANGLOIS, M. Patrick LEMENUUEL, M. Gilles TESTARD, M. Philippe LANDAIS, M. Samuel HARDY, M. Louis VASTEL, Mme Odile AZE, M. Fabrice GOHIER, Mme Catherine LE BARS, Mme Célia DESAINT-DENIS, Mme Milcah BAUDEVEIX, Mme Magali BERTIN, M. Erick HAMOND.

Excusée : Mme Lynda LEGAST

Non excusé :

Procuration : Mme Lynda LEGAST à Mme Odile AZE

Secrétaire de séance : M. Patrick LEMENUUEL

Conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Convocation : 29 septembre 2023

Affichage : 11 octobre 2023

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06  
SEPTEMBRE 2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 06 septembre 2023.

**2023-053 : AVIS SUR LE PROJET DE PLUI DE SAINT-LÔ AGGLO**

M. le Maire de La Meauffe,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5216-5,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-5 et L.153-12,

**Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR,

**Vu** la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

**Vu** la délibération du 18 décembre 2013, approuvant le schéma de cohérence territoriale du Pays Saint-Lois,

**Vu** la délibération de Saint-Lô Agglo, du 16 décembre 2019, analysant les résultats d'application du schéma de cohérence territoriale et son maintien en vigueur,

**Vu** la délibération de Saint-Lô Agglo du 18 décembre 2017 portant prescription du plan local d'urbanisme intercommunal et ses modalités de concertation,

**Vu** la délibération du 25 janvier 2021, établissant le pacte de gouvernance pour renforcer le lien entre la communauté d'agglomération et les communes membres,

**Vu** la délibération du 12 décembre 2022, portant deuxième débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local intercommunal,

**Vu** les débats organisés par les communes sur le contenu du PADD,

**Vu** les réunions des comités techniques, des comités de pilotages, des ateliers plan local intercommunal et des réunions des personnes publiques associées organisées entre 2018 et 2023,

**Vu** la délibération du 12 avril 2023 portant arrêt sur les projets de zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de Saint-Lô Agglo,

**Vu** la délibération communautaire du 26 juin 2023 portant arrêt sur le projet de PLUI et dont le bilan de la concertation est annexé,

**Vu** les différentes pièces composant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal,

**Vu** le dossier d'abrogation des cartes communales, le dossier de périmètre modifié des abords, le dossier de schéma directeur d'assainissement des eaux usées et le schéma directeur des eaux pluviales,

**Considérant** l'ensemble des ateliers et réunions réalisées avec les élus du territoire,

**Considérant** le contenu du dossier de PLUI,

Il est proposé au Conseil Municipal réuni ce jour :

- Dans un premier temps de donner un avis **favorable** au projet de PLUI arrêté, sur le périmètre de Saint-Lô Agglo,
- 13 pour
- 1 abstention

#### **2023-054 : TRAVAUX DE DERASEMENT AU CHEMIN « LA RIVIERE »**

M. Fabrice GOHIER présente deux devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - 1 voix, accepte le devis de la SARL Erick HAMOND de la Meauffe pour les travaux au chemin « La Rivière » pour un montant de 4 204.20 € T.T.C.

#### **2023-055 : DEMANDE DE SUBVENTION 2023**

Mme Odile AZE présente le bilan de la Banque Alimentaire pour l'octroi d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention à cette association pour un montant de 100 €.

#### **2023-056 : ASSURANCE GARANTIE DECENNALE POUR LA MAM**

Le conseil municipal est amené à délibérer pour une assurance garantie des dommages en cours des travaux et des dommages ouvrages pour la Maison d'Assistantes Maternelles. M. le Maire présente la proposition de la SMABTP pour un montant de 9 074,03 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la proposition de la SMABTP.

#### **2023-057 : AJOUT DU FORFAIT CHAUFFAGE A L'ESPACE MELPHA**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de facturer à la consommation réelle le chauffage de l'Espace Melpha pour les futurs loueurs.

#### **2023-058 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024**

M. le Maire informe le conseil municipal du recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

M. le Maire propose au conseil municipal de désigner Madame THOREZ Catherine coordonnatrice communale qui sera chargée de l'enquête de recensement pour l'année 2024, et sera nommée par arrêté municipal.

#### **2023-059 : RECRUTEMENT DE 3 AGENTS RECENSEURS**

M. le Maire informe le conseil municipal du recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Pour réaliser les opérations de recensement, M. le Maire propose au conseil de recruter 3 agents recenseurs non titulaires, nommés par arrêté municipal.

Le conseil autorise M. le Maire a recruté les 3 agents recenseurs.

- Monsieur PATOUX Roland.
- Monsieur DESAINT DENIS Julien
- Madame BLOUET Martine.

#### **2023-060 : TVA MAM**

M. le Maire informe le conseil municipal que les locations d'immeubles nus des collectivités territoriales sont exonérées de la TVA mais peuvent être imposées sur option. Le local ne devant pas être destiné à l'habitation mais être utilisé uniquement pour les besoins de l'activité du preneur.

L'assujettissement à la TVA permettra de récupérer la totalité de la TVA sur les travaux de construction du bâtiment qui sera loué à la Maison d'Assistantes Maternelles. Mais aura pour contrepartie l'obligation de soumettre ces futurs loyers à la TVA.

Cet assujettissement à la TVA devra faire l'objet d'une demande expresse auprès des services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Pour ces raisons, M. le Maire propose au conseil municipal d'opter pour l'assujettissement à la TVA des opérations de construction et de location du bâtiment devant être louer à la Maison d'Assistantes Maternelles. Ces opérations seront comptabilisées au sein du budget général de la commune et la gestion de la TVA se fera au niveau d'un code service avec déclaration trimestrielle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide cette proposition d'option à la TVA des opérations de construction et de location du bâtiment devant être loué à la Maison d'Assistantes Maternelles.
- Autorise M. le Maire à solliciter auprès des services de la Direction Départementale des Finances Publiques, l'assujettissement à la TVA des opérations de construction et de location du bâtiment devant être louer à la Maison d'Assistantes Maternelles. La gestion de la TVA se faisant au niveau d'un code service, avec déclaration trimestrielle. Ceci au sein du budget général.

### **2023-061 : TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX**

M. Patrick LEMENUEL présente un devis de l'entreprise LECOUFLE à Agneaux pour la fourniture de matériaux pour des travaux à entreprendre sur les bâtiments communaux pour un montant de 4 163,21 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise LECOUFLE d'un montant de 4 163,21 € T.T.C.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Remerciements**

L'association « 35th Division Santé Fé » remercie le conseil municipal pour la subvention qui leur a été accordée.

#### **Sécurité-Incendie**

Une vérification des bornes incendie a été effectuée par le SDIS de la Manche, des réparations sont à prévoir.

#### **80<sup>ème</sup> Anniversaire du débarquement**

M. le Maire donne lecture des informations relatives à la préparation du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement qui aura lieu en 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 22h10.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Pascal LANGLOIS

Patrick LEMENUEL